

Universités européennes : « Nos idées sont passées dans le discours présidentiel » (G.Roussel, CPU)

Paris - Publié le mardi 20 mars 2018 à 18 h 09 - Actualité n° 115677

« Les idées de la CPU (Conférence des présidents d'université) sont passées dans le discours présidentiel » sur la naissance d'universités européennes prononcé à la Sorbonne en septembre 2017, déclare Gilles Roussel, président de la CPU et de l'Université de Paris-Est-Marne-La-Vallée, le 16/03/2018. Il s'exprime lors de la table ronde « Quel avenir pour l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Les universités européennes », organisée lors du colloque annuel de la CPU à Dijon.

Un processus de consultation formel a été mis en œuvre ainsi qu'une coopération entre plusieurs directions générales de la Commission européenne, indique de son côté Francesca Maltauro, policy-officer à la DG EAC (Direction générale de l'éducation et de la culture) de la Commission européenne.

Pour Renaud Dehousse, président de l'Institut universitaire européen de Florence, la nouveauté de l'idée d'universités européennes, c'est de parler de réseau. « Il faut renforcer les institutions qui ne sont peut-être pas en première division aujourd'hui et favoriser un transfert de technologie au sein des réseaux pour améliorer le niveau de l'ensemble ».

« Cette notion d'universités européennes est un second souffle, c'est une étape nouvelle pour l'espace européen d'enseignement supérieur et pour le processus de Bologne », estime pour sa part Simone Bonnafous, lgaenr et chargée de mission sur la conférence de Bologne par Frédérique Vidal. Pour elle, ces universités européennes « redonnent la main aux acteurs de l'enseignement supérieur ».

« L'idée d'un processus qui vienne des communautés est nécessaire » (Gilles Roussel, président de la CPU)

« L'idée d'université européenne est celle du président de la République, mais il faut rappeler que la CPU avait fait des propositions où ce terme d'université européenne existait et nous avons amorcé les discussions en amont dans ce sens.

Si la dimension mobilité et linguistique est importante, il semble important à la CPU de prendre en compte la dimension recherche et aller au-delà de la mobilité étudiante et de la formation.

Aujourd'hui, il nous semble nécessaire que le processus vienne des communautés, en bottom-up, qui proposent de s'allier pour créer quelque chose de nouveau.

 *Un processus
bottom-up*

La dimension université européenne doit permettre d'intégrer le triangle de la connaissance - formation, recherche, innovation - auquel s'ajoute la dimension mobilité et entrepreneuriat. »

« *Ce sont ces cinq dimensions qu'on voudrait retrouver dans ces projets d'universités européennes [et dans] une politique intégrée entre les différents établissements.* »

Avoir des réseaux inclusifs

« Pour que ce soit gérable, le réseau d'universités doit rassembler environ six universités, au-delà, l'idée de partager une politique paraît complexe », poursuit Gilles Roussel.

« Mais il faut se poser la question de savoir si l'intégration doit être générale, avec six établissements qui ont une politique globale de mobilité, de recherche et de formation ou est-ce qu'on doit s'intéresser à des réseaux de spécialisation sur des thématiques pour donner une visibilité plus importante sur l'ensemble de ces dimensions ?

Par ailleurs, comment fait-on pour être inclusif au niveau européen ? Il est plus facile de créer une université européenne entre des réseaux déjà très visibles à l'international, par exemple entre Paris-Saclay et Oxford. »

La CPU estime que ces réseaux doivent être plus ouverts :

« *Bien sûr, nous avons besoin d'universités d'excellence, mais nous avons aussi besoin de réseaux plus thématiques et nous avons surtout besoin que ce soit élargi à des pays qui ont moins l'habitude d'être dans les Top 100 du classement de Shanghai. Comment fait-on pour trouver, en Pologne ou en Roumanie, ces universités d'excellence pour créer ces réseaux d'universités européennes inclusives ?* »

« Les réseaux d'universités ne doivent pas être réservés au niveau master et doctorat, mais il faut aussi inclure le niveau licence et toute l'innovation pédagogie et numérique, mais aussi à la FTLV. Enfin, la question des financements se pose : il faut des financements qui puissent être mobilisés, que ce soit Erasmus + et H2020. Comment fait-on pour que les financements européens soient utilisés de concert pour que toutes les universités soient mobilisées ? »

L'inquiétude d'une « usine à gaz » pour Antoine Petit, P-DG du CNRS


Intervenant également à cette table ronde, Antoine Petit, P-DG du CNRS, fait passer plusieurs messages sur ce projet d'universités européennes :

- « être clair sur ce que l'on souhaite : des universités ou des réseaux d'universités ;
- éviter le montage d'une usine à gaz ;
- laisser de la liberté aux acteurs de terrain ;
- un cahier des charges qui ne soit pas trop rigide ;
- une diversité possible de réseaux avec une dimension recherche ;
- favoriser la mobilité des chercheurs qui reste à améliorer. »

« Un processus de consultation formel » (Francesca Maltauro, policy-officer à la DG EAC de la Commission européenne)

« La Commission européenne a déjà entendu et reçu beaucoup de propositions - dont celle de la CPU - sur la base desquelles nous avons déjà commencé à travailler sur un concept. Il y avait nécessité de créer un processus de consultation formel. Nous avons déjà commencé avec deux groupes de consultation :

- un groupe d'une cinquantaine d'acteurs de terrain qui viennent des réseaux internationaux d'universités et de réseaux plus petits d'universités, avec déjà une première rencontre et une deuxième organisée fin mars ;
- et un groupe d'experts de chaque État membre pour aller de l'avant dans la définition du concept ensemble, avec une date prévue en avril 2018, où l'on rediscutera de tout ce qui a déjà été développé. »

 *Une coopération efficace avec les autres Directions générales*

« Au niveau interne, il faut aussi une coopération efficace avec les autres directions générales. Dans le processus de consultation, il y a aussi des représentants de la DG Recherche pour voir comment faire en sorte que le programme

Erasmus + puisse être utilisé de manière complémentaire avec le futur FP9, et de la DG Régions pour les fonds structurels. »

Projet pilote pour 2019

« Il y a un autre processus, pour voir comment faire un projet pilote en 2019, dans le cadre d'Erasmus +. Pour cela, il nous faut un texte. Donc il faut trouver un accord sur le concept, les objectifs et tous les critères assez rapidement.

Et il y a déjà un grand débat sur le nom. Aujourd'hui en anglais on les appelle "European universities networks", mais en réunion, il se dit que ce n'est pas apparemment le bon nom. Il est donc très important pour nous d'avoir les contributions de tous les États membres et des acteurs de terrain. Car c'est de là qu'on prendra les éléments les plus importants pour développer le concept. »

« La nouveauté, c'est de parler de réseau » (Renaud Dehousse, président de l'Institut universitaire européen de Florence)

« Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'accent a d'abord été mis sur la mobilité, qui, à termes, aura une influence sur les structures. A l'opposé, nous avons des structures transnationales qui se différencient de ce qui existe par une véritable définition d'objectifs spécifiques à l'institution.

Créer une structure intermédiaire dans cet espace d'instruments est utile pour structurer la coopération entre les acteurs nationaux, mais il faut se poser la question des objectifs que l'on veut atteindre. »

« Plusieurs objectifs doivent s'envisager quand on parle des universités européennes.

 *La nouveauté, c'est de parler de réseau*

Le premier objectif concerne l'excellence : il ne faut pas parler que des établissements dans l'espace européen, mais aussi de la position des acteurs européens à l'échelle mondiale. Des pôles forts se constituent en dehors d'Europe. L'enjeu est d'ajouter à des champions nationaux, des champions européens.

Cultivons l'excellence au niveau européen, c'est utile pour notre positionnement international commun, mais l'excellence ne doit pas vouloir dire simplement mettre ensemble des institutions nationales qui sont déjà reconnues comme excellentes en leur donnant simplement des moyens supplémentaires.

Éviter de renforcer la dualisation de l'enseignement supérieur

Il faut définir dans ces coopérations des objectifs spécifiques et il faut envisager dans ces institutions une forme de répartition internationale du travail pour répartir les efforts entre les réseaux et obtenir un supplément de valeur. Je plaide pour une forme de coopération plus forte et intégrée au niveau européen. »

« Mais si on veut aller jusqu'au bout de la coopération, on ne peut pas que aller vers l'excellence. Il faut éviter que l'effort de mise en réseau renforce la dualisation de l'enseignement supérieur entre quelques établissements de pointe et le reste.

Quand on a une procédure unique, on est tenté de tout faire en même temps, si on a des objectifs distincts, il faut des critères de sélection distincts et des procédures distincts. »

« Un second souffle pour l'espace européen de l'enseignement supérieur » (Simone Bonnafous, chargée de mission Bologne, Mesri)

« L'idée européenne de l'enseignement supérieur est née il y a 20 ans avec un acte de foi, un engagement de deux ministres d'abord : c'est la déclaration de la Sorbonne, élaborée en quelques mois. Il y a eu une idée politique de l'Europe, de l'enseignement supérieur en Europe pour être plus présent dans le monde.

Cette idée a été porteuse, elle a généré 20 ans de travail qui a abouti à ce que nous connaissons aujourd'hui, certes des choses imparfaites, mais en même temps une jeunesse qui a envie de mobilité, la France est première en mobilité sortante. Une recherche qui s'est complètement européanisée et nous avons une comparabilité des diplômes. Bien sûr, nous pourrions faire mieux, mais, au moins, nous ne sommes plus au niveau auquel nous étions avant la déclaration de la Sorbonne de 1998. »

Donner la main aux établissements pour faire des propositions



*Une certaine
bureaucratization*

« Mais depuis la déclaration de la Sorbonne, on constate une certaine bureaucratization de Bologne :

Le système est devenu l'affaire d'experts. Des choses se font, les classes prépa et les BTS se sont mis à compter en ECTS. Il n'y a plus d'enthousiasme pour laisser place à de la technique. La mobilité et le processus de Bologne, c'est ce qui marche le mieux dans l'espace européen, mais il y a moins d'enthousiasme et un oubli.

Le souffle a d'abord été le fait des États, avec Bologne, il fallait reformuler les idées et changer les acteurs. Aujourd'hui, nous pouvons sortir des débats nationaux et techniques, entre États où l'on se compare, pour donner aux établissements la possibilité de faire des propositions. Il s'agit d'un vrai second souffle, un passage aux acteurs et une responsabilisation des universités. »

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »